



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

Réunion	
Visioconférence	15 mai 2020
Président	M. Michel NAGEOTTE
Présents :	MM. Michel BOURNEZ – Thierry CORROYER – Gérard GEORGES – Michel MALIVERNAY – Jean Louis MONNOT
Assistent :	Mmes Sylvie FALLOT – Delphine SCARAMAZZA

1 - SENIORS

MASCULINS

1.1 – DECISIONS COMMISSIONS

La commission prend connaissance de la décision de la commission des statuts et règlements et obligations des clubs de la réunion du 7 mai dernier concernant l'article 32 des obligations, sanctions et équipes de jeunes. Elle procède à la mise à jour du classement :

Régional 3

- **A. CHALONNAISE F.** : Manque une équipe U13, une équipe de Foot à 11, 10 licenciés U6 à U9 et 10 licenciés U10 à U11. Le club se trouve en seconde année d'infraction. **Retrait de 3 points au classement.**
- **ASUC MIGENNES** : Manque 7 licenciés de U10 à U11. Le club se trouve en seconde année d'infraction. **Retrait de 3 points au classement.**
- **JS MACONNAISE** : Manque 10 licenciés U6 à U9. Le club se trouve en seconde année d'infraction. **Retrait de 3 points au classement.**
- **ES DANNEMARIE** : Manque une équipe U13, Manque équipe de Foot à 11. Le club se trouve en seconde année d'infraction. **Retrait de 3 points au classement.**

Voir annexe 1

2 - FEMININES

CLASSEMENT REGIONAL 3F

La phase printemps n'ayant pu avoir lieu cette saison, la commission propose de prendre en compte le classement arrêté à l'issue de la phase automne (accord FFF et CA Ligue) et de faire appelle des 6 premiers des groupes de la saison 2019/2020 pour compléter les groupes R2 F.

En cas de besoin, les groupes pourront être complétés à partir des équipes classées 2^{ème}.

- Les équipes n'ont pas toutes joué le même nombre de matches : dans ce cas, afin de rétablir l'équité sportive, la position au classement de chaque équipe sera déterminée par le quotient issu du rapport entre son nombre de points et son nombre de matches (quotient arrondi à la 2^{ème} décimale au maximum).

Voir annexe 2.

Rétrogradés en R3 F

Besançon Foot – Is Selongey 2

Accédants de R3 F

Charmoy – Dannemarie – Blanzly Féminine US – Château Joux – Delle – Vesoul 2

Maintenus

Les Fins – Chevremont – Méziré Fesches – Passavant – Grand Besançon – Baume les Dames – L'Isle sur le Doubs -
Ess Entre Roches – Auxerre Stade 2 - Racing Besançon – Bresse Jura Foot – Jura Lacs – Val de Pesmes – Chatenoy
2 – Lons le Saunier

Rétrogradé de R1 F

Belfortaine ASM

Le Président,

Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football